

[Accueil](#) > ... > [Vos Droits](#) > [Victimes de La Criminalité](#) > [Droits Des Victimes Par Pays](#) > 5 - Mes droits en matière d'aide et d'assistance

## 5 - Mes droits en matière d'aide et d'assistance

### J'ai été victime d'une infraction pénale – à qui puis-je m'adresser pour obtenir aide et assistance?

#### [Soutien à toutes les victimes d'infractions](#)

- Rikosuhripäivystys (Permanence des victimes d'infractions), tél.: (+358) 116 006

#### [Services de centres d'accueil pour les victimes de violence domestique](#)

##### [Centre d'accueil en ligne](#)

#### [Centres de soutien SERI pour les victimes de violence sexuelle \(pour les plus de 16 ans\):](#)

- Helsinki, Turku, Tampere, Kuopio, Oulu

Centre de crise en cas de viol, Tukinainen

- tél. (+358) 0800 97899

##### [Nettitukinainen](#)

[Centre de crise en cas de viol, Tukinainen](#)

#### [Système d'aide aux victimes de traite d'êtres humains](#)

- Centre d'accueil de Joutseno, tél. (+358) 029 54 63 177

#### Médiation

- bureaux de médiation:

##### [Médiation pour les affaires pénales et les litiges](#)

[Médiation pour les affaires pénales et les litiges \(en anglais\)](#)

#### Police

- situations d'urgence: appeler le 112 (numéro d'urgence général)

#### [Aide juridictionnelle](#)

## Indemnisation des préjudices pénaux sur les fonds publics

- Trésor public finlandais (Valtiokonttori), tél. (+358) 0295 50 2736

## Permanence téléphonique d'aide aux victimes

Permanence d'aide aux victimes, tél. (+358) 116 006

Ligne zéro (24/7), tél. (+358) 080 005 005 (victimes de violence domestique et de violence faite aux femmes)

Centre de crise en cas de viol, Tukinainen, tél. (+358) 0800 97899 (victimes de violence sexuelle)

Système d'aide aux victimes de traite d'êtres humains (24/7), tél. (+38) 029 54 63 177 (victimes de traite d'êtres humains)

## L'aide aux victimes est-elle gratuite?

L'aide fournie par les organisations d'aide aux victimes est gratuite. Les services de centre d'accueil, les services de centre de soutien aux victimes d'infractions sexuelles et les services du système d'aide aux victimes de traite d'êtres humains sont gratuits pour les clients.

## Quels types d'aide puis-je obtenir auprès de services ou d'autorités de l'État?

Les victimes d'infractions peuvent avoir besoin de voir un médecin, ou d'autres soins médico-sociaux, notamment la permanence des services sociaux, des soins hospitaliers et une rééducation physique et psychique. Vous pouvez vous recourir à ces services aux mêmes conditions que les autres clients.

Les centres d'accueil offrent une aide directe pour les situations de crise, un logement sécurisé 24 h sur 24, ainsi que, dans les situations graves, une aide psychosociale, des conseils et une assistance. Le service est proposé en premier lieu aux personnes et aux familles qui sont victimes de violence domestique ou risquent de l'être. Certains de ces services sont fournis par des organisations. L'organisation des services des centres d'accueil incombe à l'Institut national de la santé et du bien-être.

Le système d'aide aux victimes de la traite d'êtres humains est une administration publique dont la mission est de veiller à faire respecter les droits garantis aux victimes de la traite d'êtres humains. Les services d'aide comprennent notamment un lieu d'hébergement sûr, les services de soins de santé, les services sociaux, la subvention d'accueil ou le revenu de base, l'aide juridique légale et le conseil juridique, une personne référente pour la procédure pénale et des services d'interprétation et de traduction. En plus du système d'assistance, d'autres organisations proposent de l'aide aux victimes de traite d'êtres humains.

Vous avez le droit d'avoir accès à un conseil juridique lors d'un signalement, d'un interrogatoire et d'un procès. Le conseil peut être un avocat, un conseiller juridique public ou un conseiller juridique habilité.

Les personnes à revenu faible ou moyen peuvent avoir accès à l'aide judiciaire de l'État. Dans ce cas, les honoraires du conseil sont payés en tout ou en partie par l'État. Vous pouvez demander une aide judiciaire auprès de l'Office de l'aide judiciaire ou à l'aide d'un service de contact électronique. Vous pouvez également demander à un cabinet d'avocats d'introduire une demande d'aide judiciaire en votre nom.

En cas de violence domestique, de crimes sexuels ou de crimes graves contre votre vie, votre santé ou votre liberté, le tribunal peut vous attribuer un conseil et une personne référente. Dans ce cas, l'État verse une aide indépendamment de vos revenus.

Vous pouvez faire appel à une personne référente lors des différentes étapes du traitement d'une affaire pénale. Vous pouvez choisir comme personne référente la personne de votre choix. La personne référente peut être présente lors des auditions et des procès, mais dans certaines situations sa présence peut être limitée. La Permanence d'aide aux victimes, par exemple, peut désigner gratuitement une personne référente formée à cet effet. Les services d'aide générale aux victimes fournis par la Permanence d'aide aux victimes sont financés par le

ministère de la justice et ont une obligation de service public.

## Quels types d'aide puis-je obtenir auprès d'organisations non gouvernementales?

De nombreuses organisations proposent de l'aide, des conseils et une assistance aux victimes d'infractions. La Permanence d'aide aux victimes fournit une aide pour tous les types d'infractions et de procédures pénales, ainsi que des conseils essentiels pour l'exercice des droits des victimes. Les victimes de violence domestique peuvent obtenir une protection et une aide auprès des centres d'accueil, ainsi qu'une aide téléphonique et des soins en ambulatoire. Certaines communes proposent une aide spéciale pour les victimes d'infractions sexuelles et pour les femmes issues de l'immigration, ainsi qu'un soutien par les pairs pour les proches des victimes d'homicides.

### Services d'aide fournis par les organisations

#### Permanence d'aide aux victimes

Aide pour toutes les victimes d'infractions, y compris les témoins et les proches des victimes. Aide et conseils liés à la procédure pénale dans le cadre de l'exercice des droits des victimes. Ligne nationale d'assistance, conseils juridiques par téléphone, service d'aide par l'internet. Service de personne référente à l'échelon local.

- ligne d'assistance, tél. (+358) 116 006 (gratuit)
- conseils juridiques, tél. (+358) 0800 161 177 (gratuit)

#### Ligne zéro

assistance téléphonique 24/7 aux victimes de violences domestiques et de violences faites aux femmes, tél. (+358) 080 005 005 (gratuit)

#### Association des centres d'accueil

Services de centre d'accueil pour les personnes qui sont victimes de violence familiale ou domestique ou risquent de l'être et qui ont besoin d'aide et d'un hébergement temporaire pour échapper à la violence. Aide sans hébergement pour résoudre les problèmes de violence familiale et éviter les crises. Conseils par téléphone, aide conversationnelle par un professionnel des situations violentes, un groupe de pairs dirigé ou un logement social.

#### Centre d'accueil en ligne

Site de l'association des centres d'accueil: aide toutes les personnes concernées par la violence.

#### Centre de crise en cas de viol, Tukinainen

Aide et assistance pour les victimes de violence sexuelle ou d'agressions sexuelles et pour leurs proches. Également service d'aide en ligne.

- téléphone de crise: tél. (+358) 0800 97899 (gratuit)
- permanence de juriste: tél. (+358) 0800 97895 (gratuit)

#### Monika-Naiset liitto ry

Services à bas seuil, assistance juridique et service d'hébergement sécurisé pour les femmes immigrées et les enfants immigrés victimes de violence. Aide dans de nombreuses langues, y compris service de personne référente.

- ligne d'assistance (+358) 0800 05058 (gratuit)
- centre d'accueil Mona, tél. (+358) 045 639 6274 (24 h)

#### Ligne des femmes

Conseils et aide pour les femmes et les filles concernées par des problèmes de violence Informations par l'internet et par téléphone.

- tél. (+358) 0800 02400 (gratuit)

#### [Pro-tukipiste \(centre d'assistance\)](#)

Services de santé et d'assistance aux travailleurs et travailleuses du sexe et de l'érotisme, aide aux victimes de traite d'êtres humains.

#### [HUOMA - Henkirikoksen uhrien läheiset ry](#)

Soutien aux proches des victimes d'infractions.

- tél. (+358) 050 401 2230

<https://www.huoma.fi/>

#### [MIELI Suomen Mielenterveys ry](#)

Une assistance pour les crises de la vie.

- numéro de crise, tél. (+358) 09 2525 0111 (24 h)

#### [Suvanto ry - Turvallisen vanhuuden puolesta](#)

Aide, soutien par les pairs et conseils juridiques pour les personnes âgées victimes de violence et de mauvais traitements.

- ligne SUVANTO, service d'assistance, tél. (+358) 0800 06776 (gratuit)

■ Dernière mise à jour: 09/07/2025

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.